



## MUNICIPALITE DE LA PECHE

### AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT 19-779 POUR FIXER LES TAUX DE TAXE FONCIERE ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION AINSI QUE L'IMPOSITION DE LA TAXE POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MENAGERES ET DES MATIERES RECYCLABLES POUR L'ANNEE 2019

#### AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 7 janvier 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-779, pour fixer les taux de taxe foncière et de tarification pour l'exercice financier et les conditions de perception ainsi que l'imposition de la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2019

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 18 janvier 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 18<sup>ème</sup> jour de janvier 2019

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 18 janvier 2019

En foi de quoi je donne ce certificat le 18 janvier 2019.

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier